

ministère de l'environnement
et du cadre de vie

DOCUMENT



n° 7226

vallée de la meuse
ETUDE DES GRAVIERES

rapport

janvier 1980

INTRODUCTION	1
1. ETAT ACTUEL DES GRAVIERES	3
1.1 RECENSEMENT - METHODE	4
1.2 RESULTATS	4
1.3 L'ETAT ACTUEL DES GRAVIERES	6
1.4 SOURCE DES DONNEES	7
2. CONTRAINTES ET POTENTIALITES	a
2.1 SITUATION DU PROBLEME	9
2.2 RESSOURCES ALLUVIIONNAIRES	9
2.3 BESOINS EN MATERIAUX	12
2.4 HYDROLOGIE - HYDRAULIQUE	12
2.5 MILIEU NATUREL = FAUNE ET FLORE	13
2.6 SITES ET PAYSAGES	14
2.7 L'AGRICULTURE	14
2.8 REGLEMENTATION DOCUMENTS D'URBANISME	15
2.9 POSITION DES COMMUNES	17
2.10 SERVITUDES	1a
2.11 SITUATION - ACCESSIBILITE	1a
2.12 TENDANCES ACTUELLES	19
3. POSSIBILITES ET PROPOSITIONS	20
3.1 RESERVE NATURELLE ET EAU POTABLE	22
3.2 PECHE	22
3.3 LOISIRS DIVERS	23
3.4 PORT INDUSTRIEL	23
3.5 RECTIFICATION DU COURS DE LA PIEUSE	23
3.6 REBLAIS	24
3.7 EXPLOITATIONS NOUVELLES	24
CONCLUSION	26

INTRODUCTION

La Direction Départementale de l'Équipement des Ardennes (G.E.P.) a confié à la Division Aménagement et Urbanisme du C.E.T.E. de l'Est l'étude des gravières de la vallée de la Meuse entre Charleville- Mézières et Douzy.

L'objet de cette étude est de :

- procéder au recensement des gravières, préciser l'état de chacune d'elles;
- connaître les contraintes et les potentialités pour l'exploitation et le réaménagement des gravières de la vallée;
- compte tenu de ces données, faire des propositions à l'échelle de la vallée : utilisation possible des gravières existantes, possibilité de nouvelles exploitations compatibles avec la destination ultérieure des sols;
- soumettre ces propositions aux services concernés;
- réaliser le schéma d'aménagement d'un ou deux sites situés dans un secteur particulièrement sensible.

Le présent dossier correspond aux trois premiers points.

1.1 RECENSEMENT - METHODE

Il a été procédé au recensement complet de toutes les gravières dans l'aire d'étude et à l'établissement de leurs caractéristiques:

- 1° repérage sur photos aériennes
- reconnaissance générale sur le terrain
- dépouillement des dossiers d'autorisation d'exploiter au Service des Mines
- recueil des dispositions des documents d'urbanisme au regard des possibilités d'exploiter les graviers
- enquête détaillée sur le terrain
- compléments auprès des services, associations, personnalités concernés et compétents
- établissement de la fiche d'identité de chaque gravière

1'2 RESULTATS

Il a donc pu être établi une fiche technique pour chaque gravière (dont reproduction partielle page suivante) qui comporte :

- les références : coordonnées géographiques, cadastrales, superficie, propriétaire
- la nature d'exploitation : selon qu'elle est ancienne ou récente, en activité ou non, autorisée ou non, qu'il reste de matériaux à exploiter
- l'état actuel : utilisation, état des berges, profondeur, valeur piscicole, végétation
- situation réglementaire vis à vis des documents d'urbanisme
- croquis du parcellaire
- schéma situant la gravière dans son environnement
- photographies caractéristiques.

211 SITUATION DU PROBLEME

Les gravières dans la vallée de la Meuse sont un des modes de l'occupation du sol, leur développement ne peut que résulter d'un arbitrage qui les rendent compatibles avec les autres utilisations de l'espace : urbanisation, agriculture, réserves en eau potable et avec la préservation de l'équilibre du milieu naturel sans lequel tout développement deviendrait un jour impossible.

Il est donc nécessaire avant de faire des propositions constructives pour le devenir des exploitations de graviers, de prendre en compte l'ensemble des contraintes et des potentialités de l'aire d'étude.

Ces éléments sont nombreux, pour la clarté de l'exposé seront examinés successivement les points suivants :

- les gisements alluvionnaires
- les besoins en matériaux
- l'hydrologie et l'hydraulique
- le milieu : faune et flore
- le paysage
- les besoins de l'agriculture
- ceux de l'urbanisation : documents d'urbanisme
- la position des communes
- les servitudes existantes
- la situation, l'accessibilité
- les tendances actuelles : **les** loisirs

212 LES RESSOURCES ALLUVIONNAIRES

La localisation et la richesse des gisements de graviers constituent la première et la principale potentialité à prendre en compte.

Les données sont extraites de l'étude réalisée en 1975 par la S.O.G.R.E.A.H. pour le Service Régional de l'Équipement de Champagne-Ardenne.

L'étude a permis d'établir :

- les critères de qualité des gisements
- la classification de ces gisements vis à vis de leur exploitation.

Compte tenu de la répartition spatiale des gravières et des gisements, des caractéristiques des gravières existantes et de leur insertion dans l'environnement on peut envisager les différents types d'affectation suivants :

- réserve naturelle
- réserve d'eau
- pêche
- activités de loisirs
- port industriel
- rectification du cours de la Meuse
- remblais
- exploitation.

Les propositions figurent sur la Planche n° 3 .

CONCLUSION

Les tendances principales qui ressortent de l'étude sont les suivantes:

- nécessité de préserver les anciennes gravières à vocation d'étang de pêche. La pêche en étang, très prisée, est préférée à celle en cours d'eau du fait d'une pollution croissante.
- l'aménagement d'un ensemble de loisirs à proximité de Charleville repondrait à la demande traduite par l'utilisation sauvage et dangereuse des plans d'eau de ce secteur pour la baignade et la pratique de certains sports nautiques.
- Officialisation de la zone d'emprunt n° 4 de Donchery en tant que réserve naturelle du fait que celle-ci présente un intérêt ornithologique croissant depuis ces dernières années.
- volonté d'aménagement, émise au travers des documents d'urbanisme, notamment :
 - . zones industrielles sur l'emprise de certains plans d'eau d'où nécessité de remblais.
 - . rectification du tracé de la Meuse, d'où retrocession de plans d'eau à l'Etat.
 - . tendance générale à l'égard de nouvelles exploitations, notamment dans les secteurs déjà exploités.

Une demande en matériaux existe sur le secteur alors que les exploitations en cours arrivent à terme et qu'aucune mesure n'a été prise pour l'avenir. Or le sol renferme un potentiel d'agrégats non négligeable surtout dans les secteurs où des exploitations se heurtent actuellement soit à la réglementation, soit à des problèmes fonciers.

Il serait donc nécessaire pour l'avenir que ces problèmes soient largement pris en compte lors de l'élaboration des POS et qu'une politique générale d'exploitation soit définie.